

Installation du Comité interministériel de prévention de la délinquance

Le Premier ministre, Dominique de VILLEPIN, a installé ce jour le Comité interministériel de prévention de la délinquance qui sera chargé de fixer les orientations et de coordonner les actions en matière de prévention de la délinquance.

Ce comité est présidé par le Premier ministre ou, par délégation, par le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur. Il comprend, outre ce dernier, le ministre de la Défense, le ministre chargé de la Cohésion sociale, le ministre de l'Education nationale, le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, le ministre chargé des Transports, le ministre chargé de la Santé, le ministre chargé de l'Outre-mer et le ministre chargé de la Jeunesse. L'ordre du jour peut appeler d'autres membres du Gouvernement à y participer.

Le Premier ministre a assigné deux missions au comité :

- ▶ **D'une part, la poursuite de la préparation de diverses dispositions législatives relatives à la prévention de la délinquance qui sont nécessaires et qui pourront être débattues à l'occasion de plusieurs textes de loi au cours des prochaines sessions. Elles font l'objet d'un travail de concertation entre ministères ainsi qu'avec les différents partenaires concernés.**
- ▶ **D'autre part, le comité est chargé de proposer avant l'été les mesures à effet rapide - textes réglementaires, instructions aux services, réforme d'organisation - permettant de donner des résultats immédiatement dans les domaines de la vie courante des Français (urbanisme, éducation, transports publics, notamment).**

Dominique de VILLEPIN a rappelé que la lutte contre les violences constitue une priorité du Gouvernement et que dans ce cadre, renforcer la prévention de la délinquance est essentiel. L'objectif des travaux du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance est de garantir une approche globale et concertée dans la mise en œuvre de cette politique. **Soutenir la cellule familiale, l'action éducative, l'accompagnement social ou médical, sont les axes prioritaires qui feront l'objet de décisions approuvées lors du prochain Comité qui se tiendra avant trois mois.**

20-01-2006 15:17